

Demande de frais pour cause de trajet

Par **aqua**, le **01/10/2014** à **18:07**

Bonsoir, j'aimerais savoir combien je dois demander au père de mon fils qui désire que j'amène mon fils à la gare la plus proche car il ne peut venir le chercher "à mon domicile" comme dit dans le jugement! Mon fils ayant 13 ans en janvier, son père désire qu'il prenne le train de Vannes si c'est pour aller chez la marâtre à Quimper et le train de Rennes direct pour chez lui dans le nord de la France; sachant que je suis basée à Guéhenno, il y a : 56 km aller retour pour Vannes

200 km aller retour pour Rennes

Monsieur ne désire que payer les frais d'essence, et non pas les frais d'usure, et donc veut faire appel au JAF. Est-ce que quelqu'un pourrait me donner un exemple de calcul?

J'ai tenté celui des impôts. Exemple: $56 \text{ km} \times (\text{coeff puissance fiscale voiture}) 0,54 = 30,24$ euros. N'est-ce pas un peu cher comparé au coût de Via Michelin de environ 5 euros?